

Force Ouvrière

AXA FRANCE

16 juin 2005

SALAIRES / INTERESSEMENT : A VOS CALCULETTES !



Pas besoin de sortir de polytechnique pour calculer la progression de son salaire d'une année sur l'autre, mission néanmoins peu facilitée par AXA puisque ladite progression est si faible qu'elle nécessite d'avoir recours aux services de Sherlock Holmes muni de sa célèbre loupe pour en discerner les contours.

Pas besoin non plus d'être sorti major du concours de l'ENA pour comparer le montant de son intéressement avec celui de son salaire mensuel...

Eh bien chers collègues, laissez tomber vos certitudes... vous avez tout faux et... à vos calculettes !

En effet, nos chers (au sens coûteux) patrons se sont récemment répandus dans la presse en évoquant, sans pudeur, ce sujet affirmant pour François PIERSON que, depuis 2000, les rémunérations des collaborateurs augmentaient en moyenne de 3 à 4 % chaque année. Pour Henri de CASTRIES, le montant de l'intéressement équivaut cette année à un mois et demi de salaire.

Les salaires des deux personnes ci-dessus ont progressé dans des proportions sans commune mesure avec les taux précités (Pour la période 2001/2004 : Monsieur de CASTRIES + 146,3 %, Monsieur PIERSON +178,75 %). C'est sans doute ce qui a contribué à leur faire perdre tout discernement et le sens des réalités.



Car, FORCE OUVRIERE a mené une enquête auprès des salariés et nous sommes en mesure d'affirmer que nous sommes loin du compte :

- Le montant de l'intéressement ne dépasse pas en général une demi mensualité ce qui – heureusement (si l'on peut dire) – est loin du mois et demi annoncé.
- Les salaires quant à eux... il suffit de voir l'évolution moyenne des salaires telle qu'elle figure au bilan social pour pleurer...

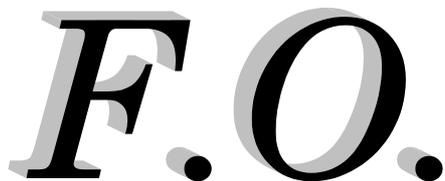
Année	2002	2003	2002/2003	2004	2003/2004
Classe 1	23 630,00 €	24 272,00 €	2,72 %	24 836,00 €	2,32 %
Classe 2	24 952,00 €	25 644,00 €	2,77 %	26 168,00 €	2,04 %
Classe 3	26 124,00 €	27 060,00 €	3,58 %	27 670,00 €	2,25 %
Classe 4	28 670,00 €	29 524,00 €	2,98 %	30 121,00 €	2,02 %
Classe 5	36 517,00 €	36 761,00 €	0,67 %	37 173,00 €	1,12 %
Classe 6	49 045,00 €	48 703,00 €	-0,70 %	48 865,00 €	0,33 %
Classe 7	65 242,00 €	65 039,00 €	-0,31 %	64 937,00 €	-0,16 %

Alors que signifient de tels mensonges relayés en externe par la presse et en interne par certains signataires des accords salariaux ? Est-ce par ce biais que nos dirigeants entendent gagner notre préférence ? Nous doutons sincèrement de l'efficacité d'une telle méthode ... Attention à l'effet boomerang !

FORCE OUVRIERE ne peut admettre de tels comportements sans réagir. C'est pourquoi, nous avons écrit à Mrs de MONTGOLFIER et de CASTRIES pour leur demander de mettre les chiffres en conformité avec leurs déclarations. Nous vous tiendrons au courant de leurs réponses... si réponses il y a !

Pour toutes celles et ceux qui souhaitent partager et discuter avec nous de ces questions, nous vous proposons de nous retrouver le

VENDREDI 24 JUIN 2005 À 13H AU 2^{ÈME} NIVEAU BOIS SALLE FO



SECTIONS AXA FRANCE

Paris le 10 juin 2005

Monsieur Cyrille de MONTGOLFIER

Objet : salaires

Monsieur le Directeur,

Par lettre du 3 février 2005, notre organisation vous demandait de rouvrir des négociations salariales pour solder l'année 2004.

A ce jour, notre lettre est restée sans réponse.

Or, au regard des chiffres figurant dans le bilan social 2004, la perte de pouvoir d'achat des salariés est évidente. Cette perte est d'autant plus importante que l'indice sur lequel se mesure le coût de la vie est contestable et contesté.

Parallèlement, la direction générale se félicite des résultats de l'entreprise justifiant, ainsi, les augmentations salariales importantes accordées (+ de 20% en 2004) ou octroyées aux membres du directoire.

Pour le même exercice 2004, le dividende des actionnaires a augmenté de 61 %.

Dans le même temps, l'évolution 2003/2004 des salaires moyens des personnels a été la suivante :

- Non cadres administratifs : + 2 %
- Cadres administratifs : + 1,3%
- Non cadres commerciaux (EB) : - 3,72 %
- Non cadres commerciaux (EI) : - 0,3 %
- Cadres Commerciaux : + 3.48 %

Comme on peut le constater la quasi-totalité des salariés ont, en 2004, subi une perte du pouvoir d'achat.

Ce n'est pas l'accord signé, prévoyant 1 % d'augmentation générale pour 2005, qui va améliorer la situation bien au contraire.

Nous constatons d'ailleurs que des entreprises du groupe ont, en matière d'augmentation générale pour 2005, dépassées le 1 % prévu par l'accord RSG et repris dans l'accord Axa France.

La question des salaires, avec celle de l'emploi, est depuis plusieurs années source d'inquiétude et de mécontentement des salariés.

Nous comprenons mal qu'une entreprise qui se déclare en interne et dans les médias « socialement responsable » puisse accepter des augmentations moyennes du type de celle constatées en 2004. Augmentation moyenne qui, pour les non cadres commerciaux (EB) est en fait une baisse. Baisse qui fait suite à une réduction en 2003 de 10,83 %. En deux ans, cette catégorie a donc subi une perte de salaire de 14,16 % alors que ces salariés participent directement à la progression du chiffre d'affaires.

Ce ne sont pas les propositions faites par la direction dans le cadre des négociations en cours pour les commerciaux qui sont de nature à inverser cette tendance à la baisse. La proposition de la direction d'augmenter les salaires et le budget de frais professionnels de 0,5 % pour 2005 est perçue par les commerciaux comme une véritable provocation.

Notre organisation syndicale estime qu'il est urgent de mettre un terme à cette situation.

En conséquence, nous vous demandons :

- Pour le personnel administratif, l'ouverture immédiat d'une négociation salariale portant sur les exercices 2004 et 2005.
- Pour le personnel commercial, une renégociation de la structure des rémunérations devant déboucher sur une augmentation sensible du niveau des salaires.

Dans cette attente,

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean Claude STEFANINI
Coordinateur Syndical National

F.O.

SECTIONS GROUPE AXA

Paris le 10 juin 2005

Monsieur Henri de CASTRIES
Président du Directoire du Groupe AXA

Monsieur le Président,

Lors de la conférence de presse du 24 février 2005 sur la présentation des résultats annuels 2004 répondant à une interrogation de la « salle » vous avez déclaré :

« Au titre de l'exercice, les salariés, en France, percevront un intéressement représentant 1,5 mois de salaire ».

Aujourd'hui, tous les salariés viennent de recevoir une fiche leur indiquant le montant de leur prime d'intéressement. Ils ont tous constaté que cette prime était loin de représenter 1,5 mensualité.

Cette différence provenant très certainement d'une erreur de la part des gestionnaires, nous vous demandons de nous indiquer quand la direction envisage-t-elle de verser aux salariés d'Axa en France la différence entre le montant de la prime d'intéressement notifiée aux salariés et la mensualité et demi annoncée dans votre conférence de presse.

Nous vous rappelons qu'en la matière, notre organisation ne cesse de revendiquer que l'intéressement soit transformé en une mensualité supplémentaire. Par rapport au 1,5 mois annoncé notre revendication ne générerait pas de coût supplémentaire pour l'entreprise. Par contre, en plus d'être pérenne, elle aurait le mérite de participer au financement de la protection sociale collective (Sécurité Sociale, retraite...).

Dans l'attente de votre réponse,

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

J.C. STEFANINI
Coordinateur Syndical National

Demain tous des commerciaux !

A en croire la direction, demain nous serons tous des commerciaux. Plus d'administratifs, plus de producteurs, tous des commerciaux !

Puisque demain nous devrions tous en être, qu'en est-il de la situation salariale des commerciaux dans l'entreprise socialement responsable qu'est AXA France ?

Prenons la catégorie la plus importante, celle des Échelons de Base des réseaux de production.

De 4 731 au 31 décembre 1996 ils ne sont plus de 2 282 au 31 décembre 2004.

En matière salariale, sur les trois dernières années la rémunération moyenne annuelle (intégrant l'ensemble des éléments de rémunération y compris les commissions, à l'exclusion de l'intéressement) a évolué comme suit :

Année	Salaires	Évolution
2001	26 712 €	
2002	26 660 €	-0,19 %
2003	23 770 €	-10,84 %
2004	22 885 €	-3,72 %

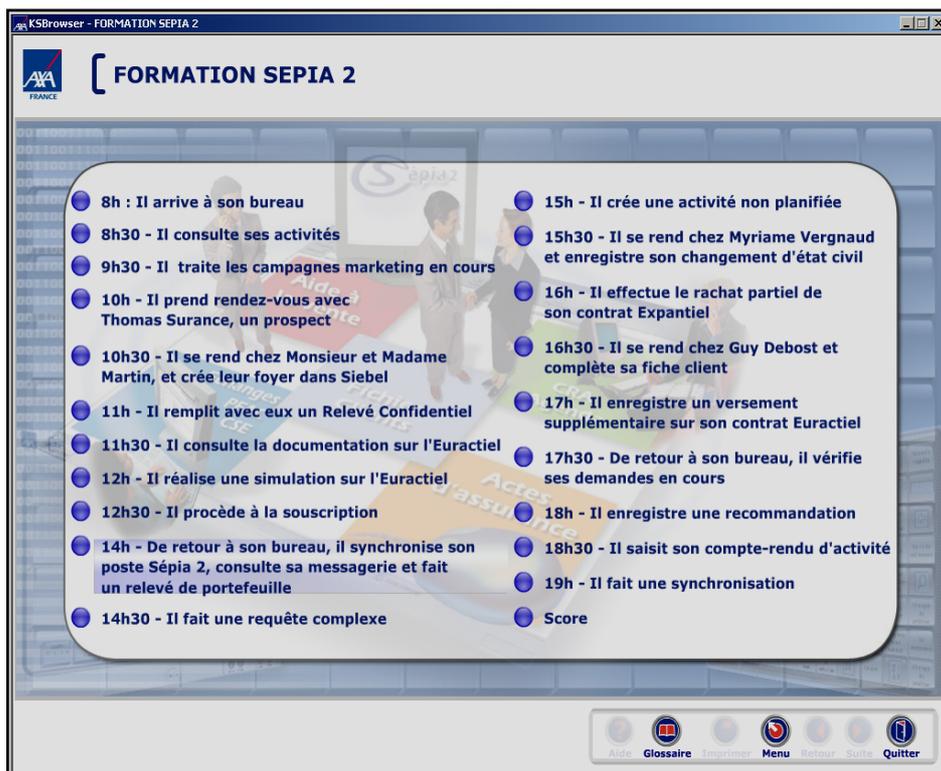
Comme on peut le constater en trois ans la perte de salaire est de 14,32 %.

Notons que le salaire moyen annuel d'un salarié de classe 1 du personnel administratif (159 personnes) est en 2004 de 24 836 €. Le salaire moyen d'un salarié de classe 2 (566 personnes) est de 26 168 €.

Parallèlement à cette réduction de salaire, le temps de travail effectif d'un commercial a augmenté pour atteindre au minimum 50 heures par semaine comme le démontre « la journée type » d'un commercial établie par la direction d'Axa que nous reproduisons ci-contre →

Ramené à 35 heures hebdomadaire, le salaire moyen d'un Échelon de Base est de :

22 885 € / 50 x 35 = 16 019,50 €
soit 35,50 % de moins qu'un salarié de classe 1 du personnel administratif et 38,78 % qu'un salarié de classe 2.



Ce sont ces conditions de rémunération et de travail, produit d'accords successifs depuis 1998 impliquant à un moment ou à un autre tous les syndicats à l'exception de Force Ouvrière, que la direction d'Axa entend, demain, étendre à tous les salariés du groupe.

Intolérable !

Inacceptable !

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM Prénom

Adresse :

Société : Fonction : Service :

☎

Fait à

(Signature)